

**ARRÊTÉ CAB / SRE / n° 012  
du 27 JUIL. 2024  
portant attribution de la médaille de bronze  
de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif  
contingent départemental  
(promotion du 1<sup>er</sup> janvier 2024)**

Le Préfet de la Moselle,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre national du Mérite,

- Vu** le décret n° 69-942 du 14 octobre 1969 modifié relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif ;
- Vu** le décret n° 70-26 du 8 janvier 1970, relatif à la médaille de la jeunesse et des sports ;
- Vu** le décret du 22 novembre 1983 portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent Touvet en qualité de préfet de la Moselle ;
- Vu** l'arrêté du 5 octobre 1987 fixant les modalités d'application des dispositions du décret du 22 novembre 1983 portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports ;
- Vu** l'arrêté préfectoral de la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) n° 26/2018 du 22 mars 2018 portant modification de la commission départementale chargée d'examiner les candidatures à l'attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif ;

Sur proposition de la commission consultative départementale de la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif réunie le 15 décembre 2023 ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** La médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif est décernée aux personnes dont les noms suivent :

Monsieur Bernard Bauer, demeurant à Amnéville,  
Monsieur Sébastien Keib, demeurant à Fameck,  
Monsieur Michel Lesniak, demeurant à Béning-lès-Saint-Avoid,  
Monsieur Georges Maillier, demeurant à Imling,  
Madame Carole Malvaux née Di Antonio, demeurant à Woippy,  
Madame Aurore Seuron née Rabineau, demeurant à Lesménils,  
Monsieur Daniel Simonin, demeurant à Peltre,

**Article 2 :** La sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Moselle, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Moselle.

Metz, le 27 JUL. 2024

Le préfet,



Laurent Touvet

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Moselle, d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois suivant sa publication.